n°:510 - 2016

du 06/07/2016 au 06/08/2016



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin à dix-sept heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-deux juin, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

## Etaient présents :

Mmes et MM. Ies Adjoints: PHILIPPON, LUMMEAUX, BORDEDEBAT, CHANSAREL, PHELIPPOT, ANTOUN, HERSZFELD, LEFEBVRE, CAUSSARIEU Mmes et MM. Ies Conseillers Municipaux: MAUPILE (à partir de la question D16.06\_39), COEURET, DUBROCA, BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, LIMOUZIN, BEUNARD, CAPTUS, DEVILLIERS, GHYSELS, BONNIN, LANDAIS (à partir de la question D16.06\_43), SEGURA, GRANET, PAJOT-TAUZIN, LUCAS, BEY, LAMARA.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 d	lu Code Général des Collectivités Territoriales
Yvette MAUPILE	May ANTOUN (jusqu'à la question D16.06_38)
Marie-Claire DEPARDIEU	Nicole BIESEL-LEGER
Christiane MOULS	Paul SCAPPAZZONI
Claire MARESCOT	Patrice BEUNARD

## Etaient absents:

Vincent LANDAIS (jusqu'à la question D16.06\_42)

## Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est proposé la désignation du secrétaire : M. Julien GHYSELS et du secrétaire adjoint de séance : M. Alexis BONNIN. Ils sont désignés à l'UNANIMITE.

Le procès-verbal du conseil municipal du :

- 24 MARS 2016 : est adopté à la majorité CONTRE : 3 (A. BEY, CA LUCAS, L. LAMARA).

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNIC	CATIONS	
Compte rendu en	application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et	communication sur les marchés
C16.06_18	Aliénation de biens mobiliers (décisions 16-2016, 40-2016, 41-2016)	PRIS ACTE
C16.06_19	Convention de mise à disposition au profit de Madame Nelly RATEAUX pour le maintien d'un commerce de proximité Place FLEMING (Ville d'Hiver)	PRIS ACTE
Compte-rendu de	s jugements et instances	
C16.06_20	Compte-rendu jugement : jugement TA TEYSSOT 31 mars 2016	PRIS ACTE
C16.06_21	Compte-rendu jugement Tribunal Administratif : jugement ABELARD	PRIS ACTE
C16.06_22	Compte-rendu jugement CLL AVOCATS : Ordonnance CLL AVOCATS 6 avril 2016	PRIS ACTE
Divers		

C16.06_23	Résultat de l'enquête publique n°02/2016 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE
C16.06_24	Résultat de l'enquête publique n°03/2016 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE
C16.06_25	Résultat de l'enquête publique n°04/2016 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE
C16.06_26	Résultat de l'enquête publique ARGUIN CENTRE dans le cadre du Décret relatif au régime de l'autorisation d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
SERVICES		
D16.06_36	Gestion Déléguée des Services Publics – présentation des rapports annuels (Rapporteur : Jean-Paul CHANSAREL)	II est pris ACTE
D16.06_37	Délégation De Service Public pour l'exploitation du centre équestre d'Arcachon – adoption des tarifs 2016-2017 (Rapporteur : Catherine CASSOT)	favorable à la MAJORITE Pour: 27 Contre: 3 (MJ PAJOT-TAUZIN, M. GRANET, A BEY) Abstention: 2 (CA LUCAS, L. LAMARA)
D16.06_38	Délégation de Service Public – parcs de stationnement – avenant n°4 (Rapporteur : Jean-Paul CHANSAREL)	favorable à la MAJORITE  Pour: 27  Contre: 4 (MJ PAJOT-TAUZIN, M. GRANET, A BEY, CA LUCAS)  Ne prend pas part au vote: 1 (L. LAMARA)
URBANISM	ELECTRON	
D16.06_39	Révision du PLU – nouvel arrêt du projet de révision du PLU, modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et bilan de clôture de la concertation (Rapporteur : Martine PHELIPPOT)  Amendements:  Mme BEY a adressé deux amendements par courrier électronique. Après lecture par Mme BEY, et conformément au règlement intérieur (article 14), M. le Maire propose par un vote à main levée :  Amendement n°1:  Pour la mise en délibération de cet amendement : 5 (CA LUCAS, A. BEY, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN, L. LAMARA)  Pour le rejet de cet amendement : 27  Pour le renvoi de cet amendement à la commission compétente : 0  Abstention : 0	favorable à la MAJORITE Pour: 27 Contre: 5 (A BEY, M. GRANET, MJ PAJOT- TAUZIN, L. LAMARA, CA LUCAS)
	Amendement n°2:  Pour la mise en délibération de cet amendement : 4  (A. BEY, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN, L. LAMARA)  Pour le rejet de cet amendement : 27  Pour le renvoi de cet amendement à la commission compétente : 0  Abstention : 0  Ne prend pas part au vote : 1 (CA LUCAS)	

D16.06_40	Approbation du périmètre de protection modifié du monument aux morts de la Place de Verdun (Rapporteur : Annie LUQUET)	favorable à la MAJORITE Pour : 29 Contre : 1 (A BEY) Abstention : 2 (CA LUCAS L. LAMARA)
ADMINISTR	RATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE	
D16.06_41	Cession d'un immeuble communal sis 6 rue Aimé Bourdier et 71 boulevard Deganne à Arcachon (cadastré AM 454) (Rapporteur : Jean-Paul CHANSAREL)	favorable à la MAJORITE  Pour : 26  Contre : 2 (A BEY, CA LUCAS)  Abstention : 3 (L. LAMARA, MJ PAJOT-TAUZIN, M. GRANET)  Absent au moment du vote : 1 (Y. MAUPILE)
D16.06_42	Ecole du Moulleau – mise à disposition des parcelles AZ 239 et AZ 240 au profit de la COBAS dans le cadre de la démolition et de la reconstruction de l'école du Moulleau (Rapporteur : M. CAUSSARIEU)	favorable à la MAJORITE Pour: 31 Contre: 1 (CA LUCAS)
D16.06_43	Organisation des agences postales communales – renouvellement de la convention entre la poste et la Ville d'Arcachon (Rapporteur : P. SCAPPAZZONI)	favorable à l'UNANIMITE Pour : 32 Absent au moment du vote : 1 (JP CHANSAREL)
AFFAIRES	ECONOMIQUES	
D16.06_44	Stationnement payant – extension des abonnements sur toutes les zones et création d'abonnements (Rapporteur : Geneviève BORDEDEBAT)	favorable à la MAJORITE  Pour : 29  Contre : 3 (A BEY, M. GRANET, MJ PAJOT- TAUZIN)  Abstention : 1 (L. LAMARA)
<b>FINANCES</b>		
D16.06_45	Aliénation de biens mobiliers (Rapporteur : Sophie DEVILLIERS)	favorable à la MAJORITE  Pour : 28  Contre : 2 (L. LAMARA, A BEY)  Abstention : 3 (CA LUCAS, MJ PAJOT-TAUZIN, M GRANET)
D16.06_46	Adoption et annulation partielle ou totale de subventions – exercice 2016 (Rapporteur : Monique DUBROCA)	favorable à l'UNANIMITE des SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 31 Abstention : 1 (L. LAMARA) Absent au moment du vote : 1 (A. LUQUET)
D16.06_47	Adoption de tarifs 2016 concernant le sports vacances et le salon de littérature jeunesse (Rapporteur : Catherine CASSOT)	favorable à l'UNANIMITE  Pour : 31  Absents au moment du vote : 2 (L. LAMARA, A. LUQUET)
D16.06_48	Nettoyage des plages en 2016 – Demande de subvention (Rapporteur : Nicole BIESEL LEGER)	favorable à l'UNANIMITE Pour: 30 Absents au moment du vote : 3 (L. LAMARA, A. LUQUET, M DUBROCA)
D16.06_49	Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) – demande de subvention – programme de travaux 2016 (Rapporteur : Yvette MAUPILE)	favorable à l'UNANIMITE Pour : 30 Absents au moment du vote : 3 (P. CAPTUS, A. LUQUET, M DUBROCA)
MARCHES	PUBLICS	
D16.06_50	Elagage, abattage et dessouchage d'arbres – choix du titulaire (Rapporteur : Martine PHELIPPOT)	favorable à la MAJORITE  Pour : 27 Contre : 1 (A BEY) Abstention : 1 (CA LUCAS) Ne prend pas part au vote : 1 (L. LAMARA) Absents au moment du vote : 3 (C. CASSOT, A. LUQUET, P. CAPTUS)
D16.06_51	Lancement d'un marché de partenariat pour la création d'un bâtiment à usage culturel, touristique, associatif et technique – consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique Paritaire (Rapporteur : Patrick LEFEBVRE)	favorable à la MAJORITE  Pour : 28  Contre : 3 (A BEY, L. LAMARA, CA LUCAS)  Abstention : 2 (MJ PAJOT-TAUZIN, M GRANET)
D16.06_52	Mandat de maîtrise d'ouvrage entre la COBAS et la Ville d'Arcachon – stades Matéo Petit et Jean Brousse	favorable à la MAJORITE Pour: 32

	(Rapporteur : Eugène COEURET)	Contre : 1 (A BEY)
PROXIMITE		
D16.06_53	Quartier de la Règue Verte – City stade – convention de financement entre la Ville d'Arcachon et la Ville de La Teste-de-Buch (Rapporteur : Yves HERSZFELD)	favorable à l'UNANIMITE
D16.06_54	Convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la Ville d'Arcachon, le Conseil Régional, le Lycée Grand Air et le Lycée Condorcet – adoption de tarifs (Rapporteur : Patrice BEUNARD)	favorable à l'UNANIMITE  Ne prend pas part au vote : 1 (N. LIMOUZIN en sa qualité de Proviseur du Lycée Grand Air)
D16.06_55	Utilisation des équipements sportifs municipaux par le collège Marie Bartette – adoption de tarifs et d'une convention de mise à disposition (Rapporteur : Vincent LANDAIS)	favorable à l'UNANIMITE
D16.06_56	Petite Enfance – convention entre le Conseil Départemental de Gironde, la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde et la Commune d'Arcachon – réservation d'une place pour l'accueil d'enfants au titre du soutien à la parentalité (Rapporteur : Patrice BEUNARD)	favorable à l'UNANIMITE
D16.06_57	Regroupement pédagogique intercommunal des écoles du Moulleau et Jacques GAUME (La Teste-de-Buch) – nouvelle organisation des cycles d'enseignement (Rapporteur : Paul SCAPPAZZONI)	favorable à l'UNANIMITE
RESSOURC	CES HUMAINES	
D16.06_58	Evolution du tableau des effectifs (Rapporteur : Daniel PHILIPPON)	favorable à l'UNANIMITE
D16.06_59	Convention entre la Ville et le Comité d'œuvres Sociales – avenant n°1 – augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuners (Rapporteur : Daniel PHILIPPON)	favorable à l'UNANIMITE
UESTIONS		
Q0.1	Rapporteur: Charles-Albert LUCAS  « Question N°1  J'ai posé il y a plusieurs semaines une question, dans le cadre d'une simple conversation, à Madame l'adjointe en charge de l'urbanisme concernant le devenir de l'ancienne maison des associations du cours Tartas. Elle m'avait à ce moment répondu qu'il n'y avait aucun projet dans les cartons majoritaires.  Depuis j'ai eu plusieurs contacts avec des professionnels arcachonnais du secteur de l'immobilier. Il en ressort qu'existerait un projet de promotion immobilière qui serait confié à la COGEDIM et pour lequel le maire d'Arcachon aurait exigé que la façade de l'immeuble soit préservée, comme cela avait été fait à l'Olympia et à la mairie.  Qu'en est-il exactement? »	Non soumise au vote
QO.2	Rapporteur: Charles-Albert LUCAS  « Question n°2  La protection de leur environnement quotidien est au coeur des préoccupations des arcachonnais soucieux de l'avenir. A ce titre le sort réservé aux platanes existant sur la zone en cours d'aménagement avenue du général Leclerc fait l'objet de nombreuses inquiétudes.  Mes interlocuteurs aimeraient savoir si le projet d'abattage concerne la totalité des platanes existant entre la place Roosevelt et la place de Verdun ou seulement ceux concernés par l'aménagement du parking sous terrain? Il a été dit que	Non soumise au vote

l'ensemble des platanes de la zone allant du monument aux morts à la place Roosevelt étaient malades. Est-ce la réalité? Ils aimeraient être rassurés sur les conditions dans lesquelles les arbres abattus seront remplacés: - Quelle profondeur de terre est prévu pour l'implantation des nouveaux arbres? 1,2 mètres ou 1,8 mètres - Quelles seront les essences précises qui seront choisies? - Pourquoi ne pas réimplanter des platanes qui sont emblématiques de la ville actuelle? » Rapporteur: Anny BEY QO.3 « Monsieur le Maire. Des riverains des Grands Chênes vous ont écrit plusieurs fois ces derniers mois. Ces mêmes riverains ont également écrit à Gironde habitat. Dans les deux cas, un silence total. Difficile de justifier l'injustifiable. Par votre seule volonté, vous collez sous les fenêtres de ces riverains, le futur city stade du lotissement avec toutes les nuisances que cela comporte. Ces riverains n'ont jamais été conviés à une concertation. Ils ont du taper aux portes pour être reçus par vos services. Chose incroyable, vous avez argué de la présence d'un arbre dit remarquable pour suivre votre idée. Et pourtant, le skate Park prévu dans le bas fond Dulas a été annulé suite à un mouvement des riverains des Abatilles s'insurgeant contre les nuisances de ce genre d'équipement. Les Non soumise au vote riverains des Abatilles comme des grands chênes font partie des contribuables arcachonnais. On sait par quel tour de passe-passe ce lotissement des Grands Chênes a vu le jour. Monsieur le Maire, cet arbre dit remarquable n'est en aucun cas répertorié sur la liste ONF comme vous le savez pertinemment. Vos services ont délibérément inventé une histoire face à des riverains bien moins nantis que ceux des Abatilles et moins aptes à se défendre. Monsieur le Maire, pouvez vous justifier cette histoire d'arbre remarquable n'ayant aucun fondement? En quoi cet arbre seraitil plus remarquable que les 70 platanes, entièrement sains comme vous l'avez précisé lors d'un conseil de quartier, qui vont être massacrés sur l'esplanade de la gare et qui ne seront jamais remplacés en tant que tels? En quoi cela vous dérangeait de laisser ce city stade au milieu du lotissement tel qu'il est à peu près aujourd'hui? » Rapporteur: Anny BEY QO.4 « Monsieur le Maire Il existe en France un droit de l'urbanisme qui s'applique même à Arcachon. Or, vous avez été saisi d'un litige au 31, rue Nathaniel Johnston, parcelle 239, concernant le groupe Hectare de Mr Charbonnier, éminent promoteur, contre Mr Claude Lescou, Non soumise au vote simple citoyen. Mr Charbonnier qui, je précise, a perdu au Tribunal contre la résidence les Perlières et contre Mr Lescou pour une question Un terrain sur lequel existe déjà un bâtiment, propriété de Mr Charbonnier qui souhaite construire un second bâtiment sans aucune demande de division parcellaire, pourtant obligatoire. Cette obligation de division parcellaire m'a été confirmée par le

service urbanisme de la Ville.

Cette construction dont pour l'instant, n'existent que les murs, va à l'encontre d'une convention notariée en possession de Mr Lescou indiquant que cet emplacement est à usage unique de cour.

En date du 5 mars 2015, le tribunal administratif a validé l'annulation du permis de construire de Mr Charbonnier.

Contrairement à la décision rendue par le tribunal, vous n'avez toujours pas dressé de PV.

Mr Philippon, a adressé un courrier à Mr Lescou expliquant que ce dossier serait réglé fin 2015. Nous sommes en mai 2016 et la construction est toujours là, en toute illégalité, et commence à ressembler à un bidonville et ce, devant la fenêtre d'un de vos administrés qui fait pourtant partie de ces 61% de résidences secondaires qui vous font mener grand train de vie municipal via ses impôts.

Je n'ose croire que vous cherchez à gagner du temps afin de l'utiliser via ce PLU pour donner les autorisations qui manqueraient au groupe Hectare. Monsieur le Maire, allez vous faire respecter la loi, qui je le rappelle, même à Arcachon, doit être la même pour tous? Allez vous faire démolir cette construction totalement illégale? »

Monsieur Le Maire lève la séance à 20H45.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Arcachon, le

- 6 JUIL, 2016

Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Député de la Gironde

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL est rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les déb<mark>e</mark>ts pafférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale